

## VERSION NON AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	22.03.2019	16h11	19.132	DEF
Annule et remplace				

<b>Auteur(s) : Groupe PopVertsSol</b>
<b>Titre : Renoncer à l'augmentation de l'écolage de l'année propédeutique de la HE-Arc Santé (APS)</b>
<b>Contenu :</b> Nous recommandons au Conseil d'État de ne pas augmenter à 3'200 francs l'écolage de l'année propédeutique santé (APS), afin de maintenir son coût à un niveau comparable à celui des autres cantons affiliés à l'accord BEJUNE, et au reste de la Suisse romande. Le but principal de cette recommandation est de ne pas fragiliser une filière essentielle à la relève des professions de santé de niveau HES. <b>Développement (facultatif) :</b> Par son arrêté du 19 septembre 2018, le Conseil d'État a modifié plusieurs coûts d'écolage, dont celui de l'année propédeutique santé (APS). Son coût devrait passer, notamment pour les élèves neuchâtelois détenteurs d'une maturité académique, de 500 francs à 3'200 francs par an dès la rentrée 2019. Or, sur la base des statistiques de 2016, les élèves détenteurs de maturité académique représentent les trois quarts des élèves de ce cursus et les Neuchâtelois en constituent environ les deux tiers. À la HE-Arc, le 60% de la cohorte estudiantine du Bachelor en soins infirmiers est issu de l'APS. L'APS permet aussi pour un tiers des élèves l'accès aux autres filières régulées de la HES Santé (sage-femme, ergothérapie, technique en radiologie, physiothérapie, etc.), dont les besoins en relève sont également très élevés. La mesure est donc particulièrement inappropriée et pourrait compromettre de manière significative les inscriptions dès la rentrée d'août 2019 et la relève pour les soins infirmiers et les professions médico-thérapeutiques du canton de Neuchâtel. Il n'y a pas de semaine sans que le spectre d'une pénurie aggravée de soignant-e-s ne soit brandi par les Autorités fédérales. Or, la formation et le maintien en emploi sont les deux axes essentiels de cette lutte, et la compétence de la mise en œuvre relève des cantons. De plus, tous les élèves candidats à l'APS ont l'obligation de suivre cette formation dans leur canton de domicile. Cette augmentation de coût représente non seulement un obstacle, mais aussi une discrimination insoutenable pour les élèves neuchâtelois, puisque la HE-Arc réunit à leurs côtés les élèves jurassiens ou bernois, pour qui le coût de l'écolage est resté à 500 francs par an, alors qu'ils suivent tous le même cursus. Si la volonté du Conseil d'État est d'attirer plus de jeunes vers le mode de formation duale, ce processus doit être préparé en amont. En effet, aujourd'hui déjà, les places d'apprentissage menant au CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) sont saturées et un tiers des élèves inscrits en formation plein temps en école d'ASSC avec maturité intégrée (autre voie d'accès à la HES Santé) est refusé par manque de places de stage. Un report vers la filière professionnelle n'est donc actuellement pas possible. Nous demandons l'urgence, car le processus d'inscription pour la rentrée 2019 prend fin le 29 avril.
<b>Demande d'urgence : OUI</b>

<b>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</b> Brigitte Neuhaus		
<b>Autres signataires (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>	<b>Autres signataires suite (prénom, nom) :</b>

## VERSION AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	22.03.2019	16h11	19.132	DEF
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Groupe PopVertsSol**

**Titre : Renoncer à l'augmentation de l'écolage de l'année propédeutique de la HE-Arc Santé (APS) et de l'année de connaissances professionnelles (ACP) qui permet l'accès à la HE-Arc**

**Contenu :**

Nous recommandons au Conseil d'État de ne pas augmenter à 3'200 francs l'écolage de l'année propédeutique santé (APS), afin de maintenir son coût à un niveau comparable à celui des autres cantons affiliés à l'accord BEJUNE, et au reste de la Suisse romande, ainsi que de ne pas augmenter les frais de l'année de connaissances professionnelles (ACP) pour la HE-Arc de Neuchâtel. Le but principal de cette recommandation est de ne pas fragiliser des filières essentielles à la relève des professions des domaines techniques et santé de niveau HES.

**Développement (facultatif) :**

Par son arrêté du 19 septembre 2018, le Conseil d'État a modifié plusieurs coûts d'écolage, dont celui de l'année propédeutique santé (APS). Son coût devrait passer, notamment pour les élèves neuchâtelois détenteurs d'une maturité académique, de 500 francs à 3'200 francs par an dès la rentrée 2019.

Or, sur la base des statistiques de 2016, les élèves détenteurs de maturité académique représentent les trois quarts des élèves de ce cursus et les Neuchâtelois en constituent environ les deux tiers.

À la HE-Arc, le 60% de la cohorte estudiantine du Bachelor en soins infirmiers est issu de l'APS. L'APS permet aussi pour un tiers des élèves l'accès aux autres filières régulées de la HES Santé (sage-femme, ergothérapie, technique en radiologie, physiothérapie, etc.), dont les besoins en relève sont également très élevés.

La mesure est donc particulièrement inappropriée et pourrait compromettre de manière significative les inscriptions dès la rentrée d'août 2019 et la relève pour les soins infirmiers et les professions médico-thérapeutiques du canton de Neuchâtel.

Il n'y a pas de semaine sans que le spectre d'une pénurie aggravée de soignant-e-s ne soit brandi par les Autorités fédérales. Or, la formation et le maintien en emploi sont les deux axes essentiels de cette lutte, et la compétence de la mise en œuvre relève des cantons.

De plus, tous les élèves candidats à l'APS ont l'obligation de suivre cette formation dans leur canton de domicile. Cette augmentation de coût représente non seulement un obstacle, mais aussi une discrimination insoutenable pour les élèves neuchâtelois, puisque la HE-Arc réunit à leurs côtés les élèves jurassiens ou bernois, pour qui le coût de l'écolage est resté à 500 francs par an, alors qu'ils suivent tous le même cursus.

Si la volonté du Conseil d'État est d'attirer plus de jeunes vers le mode de formation duale, ce processus doit être préparé en amont. En effet, aujourd'hui déjà, les places d'apprentissage menant au CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) sont saturées et un tiers des élèves inscrits en formation plein temps en école d'ASSC avec maturité intégrée (autre voie d'accès à la HES Santé) est refusé par manque de places de stage. Un report vers la filière professionnelle n'est donc actuellement pas possible.

Nous demandons l'urgence, car le processus d'inscription pour la rentrée 2019 prend fin le 29 avril.

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**

Brigitte Neuhaus

**Autres signataires (prénom, nom) :**

**Autres signataires suite (prénom, nom) :**

**Autres signataires suite (prénom, nom) :**